



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 435 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la promulgation de la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains a conduit à la profanation des tombes des premiers colons irlandais de la Ville de Saint-Colomban, au Québec;

ATTENDU QUE, depuis plus de 20 ans, les descendants de ces premiers colons consacrent leur temps et leurs efforts à la préservation du cimetière de Saint-Colomban par le biais de bénévolat et de collecte de fonds;

ATTENDU QUE le terrain de ce cimetière a été initialement donné par les colons irlandais de Saint-Colomban, spécifiquement M. Edward Elliott et Mme Mary Phelan-Skehan, en 1832;


ATTENDU QU'il reste incertain si la Fabrique de la Paroisse de Saint-Colomban a le droit légal de revendre les parcelles funéraires à perpétuité appartenant aux fondateurs irlandais originels de la paroisse;

ATTENDU QU'il n'y a aucune restriction quant à l'extension du cimetière actuel pour accueillir des espaces supplémentaires.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'abroger, de modifier ou de clarifier la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains afin de prévenir toute nouvelle profanation des tombes des fondateurs et colons irlandais de la Ville de Saint-Colomban.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Brigitte Garceau
Députée de Robert-Baldwin en remplacement de
Gregory Kelley
Député de Jacques-Cartier

7 juin 2024

Date de signature de l'extrait



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 435 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS, the enactment of the Act respecting Roman Catholic cemetery companies has led to the desecration of the graves of early Irish settlers in the Town of Saint-Colomban, Quebec;

WHEREAS, for over 20 years, descendants of these early settlers have dedicated their time and efforts to preserve the graveyard at Saint-Colomban through volunteering and fundraising;

WHEREAS, the land for this graveyard was originally donated by the Irish settlers of Saint-Colomban, specifically Edward Elliott and Mary Phelan-Skehan in 1832;

WHEREAS, it remains unclear whether the Fabrique of the Parish of Saint-Colomban has the legal right to resell the burial plots in perpetuity and belonging to the original Irish founders of the Parish;

WHEREAS, there is no restriction on expanding the current graveyard to accommodate additional space.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, respectfully request that the Government of Quebec repeal, amend, or clarify the Act respecting Roman Catholic cemetery companies to prevent any further desecration of the grave sites of the Irish founders and settlers of the Town of Saint-Colomban.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Brigitte Garceau
Députée de Robert-Baldwin en remplacement de
Gregory Kelley
Député de Jacques-Cartier

7 juin 2024

Date de signature de l'extrait